



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2023
Français
Original : anglais
Anglais, français et espagnol
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Nicaragua

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Nicaragua est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 5 910 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 19 090 000 de dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2024-2028.

* E/ICEF/2023/24.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Nicaragua est un pays à revenu intermédiaire dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élève à 2 327,30 dollars¹. Le pays a accompli des progrès considérables dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en améliorant la santé et le bien-être des enfants, en promouvant l'égalité des genres et en prenant des mesures pour atténuer l'impact des changements climatiques. Le Nicaragua compte environ 6,73 millions d'habitants, dont 38,6 % d'enfants et d'adolescents. Près de 59 % de la population vit en milieu urbain².

2. Après une période de croissance, le pays a connu un ralentissement économique à partir de 2018. Le PIB a diminué de 3,4 % en 2018 et de 2,9 % en 2019³. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en 2020 a prolongé le ralentissement, mais son impact économique a été moins grave que dans d'autres pays de la région. Le PIB n'a reculé que de 1,8 % en 2020 grâce à la mise en œuvre d'interventions économiques et sociales, l'adoption de politiques de production et l'augmentation des envois de fonds⁴, qui comptaient pour 19,9 % du PIB en 2022⁵. Malgré l'impact des ouragans Eta et Iota en novembre 2020, qui ont touché de vastes zones du pays et causé des pertes équivalentes à 7,8 % du PIB la même année⁶, l'économie a progressé de 10,3 % en 2021 et de 3,8 % en 2022⁷.

3. Bien que le Nicaragua ait réalisé des progrès considérables dans la réduction de la pauvreté, il doit encore combler d'importantes lacunes. La pauvreté et l'extrême pauvreté touchent respectivement 24,9 % et 6,9 % de la population⁸. Les zones rurales et la côte caraïbe sont les plus touchées par la pauvreté. Le Nicaragua fait partie des pays de la région qui investissent le plus dans le secteur social en proportion de leur PIB ; en 2021, les dépenses sociales représentaient 12,1 % du PIB. En outre, 53,3 % des dépenses publiques totales du pays ont été allouées au secteur social en 2021. 87 % de ce montant ont été investis dans les enfants et les adolescents⁹.

4. La situation géographique du Nicaragua et sa sensibilité aux changements climatiques le rendent particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles. Ces événements ont généralement un impact disproportionné sur les populations les plus pauvres du pays, ainsi que sur les secteurs de production et les systèmes d'éducation, de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH). Les départements les plus pauvres et les plus reculés du « couloir sec » et de la côte caraïbe sont les plus vulnérables à ces phénomènes et abritent également la majorité de la population autochtone et d'ascendance africaine du Nicaragua.

5. Comme indiqué dans son premier examen national volontaire, le Nicaragua s'est engagé à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. De 2017 à 2021, le Nicaragua est parvenu à réduire son taux de mortalité néonatale de 10,8 à

¹ Banque centrale du Nicaragua, Informe anual 2022 (Rapport annuel 2022). Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.bcn.gob.ni/publicaciones/informe-anual-2022>.

² Institut national d'information sur le développement, *Statistical Yearbook 2021* (Annuaire statistique 2021) et *Living Standards Measurement Survey 2014* (Enquête sur la mesure des niveaux de vie 2014).

³ Banque centrale du Nicaragua, *Informe anual 2022*.

⁴ Banque mondiale, « Nicaragua : Vision d'ensemble ».

⁵ Base de données de la Banque mondiale.

⁶ Gouvernement nicaraguayen, « National Plan for the Fight against Poverty and for Human Development 2022–2026 » (Programme national de lutte contre la pauvreté et pour le développement humain 2022-2026), 2021.

⁷ Banque centrale du Nicaragua, *Informe anual 2022*.

⁸ Banque centrale du Nicaragua, Enquête nationale sur les niveaux de vie, 2016.

⁹ Ministère des finances et du crédit public, *Informe de liquidación del presupuesto* (Rapport de liquidation budgétaire), 2021.

8,8 pour 1 000 naissances vivantes, sa mortalité infantile de 15,4 à 12,5 pour 1 000 naissances vivantes et sa mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans de 17,9 à 14,5 pour 1 000 naissances vivantes¹⁰. Entre 2020 et 2021, le taux de mortalité maternelle est passé de 36,2 à 31,4 pour 100 000 naissances vivantes¹¹. Malgré ces améliorations considérables, le pays fait encore face à des défis tels que les croyances et pratiques culturelles qui entravent l'utilisation des services, la difficulté d'accès en raison des conditions géographiques, l'insuffisance des services de santé mentale et les taux élevés de grossesse chez les adolescentes.

6. Le taux de malnutrition aiguë est passé de 5,8 % à 4,6 % entre 2016 et 2020¹², et le taux de malnutrition chronique est passé de 13,7 % à 8,5 % entre 2016 et 2022¹³. Cette tendance positive n'a toutefois pas été observée dans l'ensemble du pays, en particulier dans le couloir sec et sur la côte caraïbe¹⁴. La prévalence de l'anémie chez les enfants âgés de moins de 5 ans a augmenté, passant de 11 % en 2009 à 25,4 % en 2018¹⁵. Il importe d'améliorer la sensibilisation des familles au sujet des schémas d'alimentation et des pratiques culturelles en matière d'alimentation et de soins, d'augmenter le nombre de personnes formées ayant des compétences et des connaissances normalisées, et d'améliorer la disponibilité des équipements et des ressources financières afin d'améliorer la qualité des services. Il est possible que les changements climatiques aient un impact sur les conditions de santé et de nutrition, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, du fait de la limitation de l'accès aux denrées alimentaires et de l'augmentation de l'incidence des maladies.

7. Le Nicaragua a l'un des taux de couverture les plus élevés des Amériques pour la primovaccination complète contre la COVID-19, 93 % de la population âgée de 2 ans et plus ayant reçu deux doses¹⁶. Les taux de couverture vaccinale contre le bacille de Calmette-Guérin (BCG) et la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC) sont respectivement de 95,7 % et 100 %¹⁷. Dans certaines régions du pays, la couverture vaccinale est néanmoins inférieure à la moyenne nationale.

8. Le taux de prévalence du VIH chez les adolescents est de 0,1 %, avec un taux de couverture du dépistage de 4,3 %, tandis que la couverture du traitement antiviral est de 79,5 %¹⁸. Environ 83 % des femmes enceintes passent un test de dépistage du VIH et 96 % reçoivent un traitement antirétroviral. La couverture de diagnostic des enfants est de 78 %¹⁹.

9. La couverture des sources améliorées d'eau potable est de 93 % dans les zones urbaines et de 55 % dans les zones rurales, tandis que le réseau d'égout couvre 50 % du territoire des zones urbaines. 49,7 % des ménages ruraux disposent d'installations

¹⁰ UNICEF, Entrepôt de données (2022).

¹¹ Ministère nicaraguayen de la santé, « Mapa Nacional de la Salud en 2023 » (Carte de la santé 2023).

¹² Présidence de la République, « Report of the President of the Republic to the Nicaraguan People and the National Assembly, Management of Good Governance 2022 » (Rapport du président de la République au peuple nicaraguayen et à l'Assemblée nationale, Gestion de la bonne gouvernance 2022), 2023.

¹³ Ministère nicaraguayen de la santé, Recensement nutritionnel 2020.

¹⁴ Ministère nicaraguayen de la santé, Recensement nutritionnel 2021.

¹⁵ Ministère nicaraguayen de la santé, Système de surveillance nutritionnelle 2018.

¹⁶ Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), « Nicaragua, profil du pays en matière de vaccination contre le COVID-19 », 2023.

¹⁷ Ministère nicaraguayen de la santé, « Mapa Nacional de la Salud en 2021 » (Carte de la santé 2021).

¹⁸ Données administratives de 2022 du Ministère de la santé.

¹⁹ Données du Ministère nicaraguayen de la santé issues du Programme national de lutte contre les IST, le VIH et le sida, 2022.

de base d'assainissement²⁰. Cependant, la faiblesse du budget alloué à la couverture perturbe l'accès aux services EAH, en particulier dans les zones rurales telles que le couloir sec et la côte caraïbe. De ce fait, la répartition des services EAH est inéquitable, et la santé et le bien-être des enfants et des adolescents sont menacés. En outre, des barrières sociales et culturelles subsistent en matière de santé, d'assainissement et de gestion de l'hygiène menstruelle chez les adolescentes et les femmes.

10. Le programme Amor para los Más Chiquitos (Prendre soin des plus petits, PAMOR), qui contribue à la coordination du secteur de la petite enfance, fournit des services à 14 370 enfants âgés de 0 à 6 ans dans 266 centres de développement de la petite enfance, afin d'améliorer leurs compétences cognitives, motrices et psychosociales²¹. L'élargissement de la couverture ne constitue pas le seul défi à relever, la qualité des services fournis peut également être améliorée.

11. Le taux net de scolarisation est de 64 % pour l'enseignement préprimaire, de 92,9 % pour l'enseignement primaire et de 78,3 % pour l'enseignement secondaire²². Le taux de maintien scolaire s'élève à 95 % pour l'enseignement primaire et à 96,8 % pour l'enseignement secondaire. Neuf pour cent des établissements scolaires ont accès aux technologies de l'information²³.

12. Bien que l'État consacre 34,8 % des dépenses du secteur social à l'éducation²⁴, des problèmes subsistent en matière de couverture, de qualité et d'inclusion. Il existe également des disparités dans les investissements en fonction du niveau d'éducation. En outre, de nombreuses personnes s'occupant d'enfants n'ont pas assez conscience de l'importance de la stimulation et de l'enseignement préprimaire pour les enfants. Les situations d'urgence telles que les ouragans et les migrations peuvent perturber la fréquentation scolaire et l'apprentissage des enfants.

13. Le Nicaragua dispose d'un système de protection de l'enfance dirigé par le Ministère de la famille. Des données récentes indiquent que la violence contre les enfants persiste. En 2021, l'Institut de médecine légale a traité 14 481 cas de violence contre des enfants et des adolescents (dont 72 % de filles). Parmi ces cas, 6 506 étaient liés à des violences psychologiques (dont 77 % concernaient des filles), 4 032 à des violences physiques (dont 50 % concernaient des filles) et 3 943 à des violences sexuelles (dont 87 % concernaient des filles)²⁵. Les normes sociales liées à l'âge et au genre, mais aussi le manque de connaissances sur les styles de parentalité positive, jouent un rôle dans la perpétuation de ce type de violence. Il est possible que l'amélioration du système statistique contribue à identifier l'ampleur des différentes formes de violence.

14. Bien que le Gouvernement ait installé des guichets d'enregistrement des faits d'état civil dans tous les hôpitaux et centres de santé du pays, les enfants des communautés rurales de la côte caraïbe et du couloir sec sont encore nombreux à ne pas être enregistrés à la naissance. En effet, les parents ne sont pas conscients de l'importance de cette procédure et de nombreux accouchements se déroulent en dehors du système de santé.

²⁰ Présidence de la République, « Report of the President of the Republic to the Nicaraguan People and the National Assembly ».

²¹ Gouvernement nicaraguayen, « National Plan for the Fight against Poverty and for Human Development 2022–2026 ».

²² Données administratives du Ministère de la santé.

²³ Données administratives du Ministère de l'éducation.

²⁴ Ministère des finances et du crédit public, *Informe de liquidación del presupuesto*, 2021.

²⁵ Données administratives de l'Institut de médecine légale.

15. Le Nicaragua est à la fois un pays d'origine et un pays de transit pour les migrants. Les enfants, les adolescents et les mères en déplacement sont davantage exposés à la violence, y compris à la violence liée au genre. L'amélioration des cadres réglementaires et institutionnels peut renforcer la protection des enfants en déplacement.

16. Le Nicaragua a pris des mesures pour réduire au maximum l'impact des changements climatiques et réduire les risques de catastrophe à travers sa politique nationale d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation. Le Système national de prévention, d'atténuation et d'intervention en matière de catastrophes (SINAPRED) peut mobiliser les institutions et la population dans les situations d'urgence. Il reste toutefois des défis à relever, tels que a) le renforcement des capacités des brigades municipales et communautaires d'intervention et d'assistance humanitaires ; b) la mise en œuvre de plans de sécurité EAH résilients aux changements climatiques ; et c) le renforcement de la participation des enfants et des adolescents aux actions de modification des comportements sociaux en faveur de l'action climatique.

17. L'évaluation du programme de pays 2019-2023 a permis de tirer des enseignements utiles pour ce cycle, par exemple : a) les actions qui génèrent des données probantes peuvent aider à cibler les programmes clés favorables aux enfants et aux adolescents, et b) la coordination d'une intervention d'urgence de la part du Gouvernement peut faciliter le passage à l'échelle des actions en vue de concevoir des programmes de développement plus durables. L'évaluation a recommandé de hiérarchiser la priorité des zones géographiques tout en conservant une perspective nationale.

18. Conformément à ces enseignements, le nouveau programme de pays renforcera la production de connaissances et se concentrera sur la côte caraïbe et le couloir sec afin de garantir le lien entre l'action humanitaire et le développement.

Priorités du programme et partenariats

19. Le programme soutiendra la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan national de lutte contre la pauvreté et de développement humain 2022-2026 et les objectifs du Plan de développement de la côte caraïbe et du Haut Wangki Bocay 2019-2029. Il soutiendra également les actions nationales visant à accélérer les progrès pour atteindre les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre les recommandations du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le programme hiérarchise les actions et s'inscrit également dans la droite ligne du Plan stratégique 2022-2025 de l'UNICEF et du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres.

20. Conformément aux priorités nationales, à l'expérience et aux enseignements tirés de la coopération passée, et à la valeur ajoutée de l'UNICEF, le programme privilégiera quatre composantes : la santé, la nutrition et le développement de l'enfant ; une éducation inclusive de qualité ; la protection des enfants et des adolescents ; et l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la résilience aux changements climatiques.

21. Le programme vise à renforcer les programmes et les services mis en œuvre par le Gouvernement et la société afin de créer des possibilités inclusives et équitables pour que chaque enfant et adolescent puisse grandir, s'épanouir et participer au développement du Nicaragua.

22. L'UNICEF travaillera dans les zones prioritaires, telles que la côte caraïbe, qui sont confrontées à d'importants défis et à de profondes inégalités, et

qui sont vulnérables aux situations d'urgence et aux changements climatiques. À l'échelle nationale, l'UNICEF améliorera les cadres réglementaires, réunira des données probantes et défendra les droits des enfants, en mettant l'accent sur les enfants les plus vulnérables et des enfants handicapés.

23. L'UNICEF adoptera une approche globale et collaborative pour faire progresser les modifications des comportements sociaux, y compris dans les situations d'urgence. Il s'agira notamment d'influer sur les normes sociétales et de genre, d'encourager une parentalité positive, de renforcer les plateformes communautaires et de donner aux adolescents les moyens de participer. De plus, l'UNICEF produira des données probantes et s'efforcera d'appuyer la demande de services destinés aux populations vulnérables.

24. Le programme vise à renforcer la capacité des institutions nationales, des autorités locales et des communautés à réduire au maximum les dangers posés par les catastrophes, les situations d'urgence, la dégradation de l'environnement et le climat, en mettant l'accent sur la côte caraïbe et le couloir sec.

25. L'UNICEF établira des partenariats plus solides avec les donateurs du secteur public tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral, les institutions financières internationales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les entreprises privées, la société civile et le monde universitaire afin de renforcer les initiatives nationales visant à faire respecter les droits des enfants et des adolescents.

Santé, nutrition et développement de l'enfant

26. À travers cette composante, l'UNICEF appuiera les efforts nationaux visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles et infantiles, ainsi qu'à améliorer la nutrition des enfants et des adolescents, en complétant le modèle de santé familiale et communautaire (MOS AFC), en soutenant la prestation d'un ensemble cohérent de services résilients, et en renforçant les soins de santé primaires et le programme PAMOR.

27. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement et d'autres partenaires pour atteindre les objectifs suivants : a) collecter des éléments de preuve et des données pour améliorer les investissements publics, en particulier en faveur des soins de santé primaires, du développement de l'enfant et de la prévention des grossesses chez les adolescentes, par l'intermédiaire d'une approche intersectorielle ; b) réviser le cadre législatif pour promouvoir la nutrition des enfants, en particulier en encourageant l'allaitement maternel et en plaidant pour un étiquetage frontal des produits obésogènes ; et c) réviser le cadre réglementaire et le système interinstitutionnel de suivi et d'évaluation pour le programme PAMOR.

28. Les programmes d'enseignement qui favorisent la transition des enfants entre la période de développement de la petite enfance et la période d'éducation préprimaire seront révisés. Une attention particulière sera accordée à l'inclusion des enfants handicapés dans le système scolaire. Un modèle d'éducation de la petite enfance tenant compte de la vision du monde des populations autochtones et intégrant une approche axée sur l'égalité des genres sera également élaboré.

29. L'UNICEF œuvrera en faveur d'un accès équitable et inclusif à un ensemble de services de base résilients associant la nutrition de l'enfant, les soins pour le développement de l'enfant, l'universalisation de la vaccination (en donnant la priorité aux enfants ayant une couverture vaccinale plus faible), la santé mentale et le VIH. Les populations extrêmement vulnérables, telles que les enfants handicapés et les personnes qui se trouvent dans des situations d'urgence, feront l'objet d'une attention particulière. Cet ensemble de services comprendra des actions de prévention et de promotion de la santé, comme la réduction du taux de grossesse des adolescentes, la

prévention du VIH et l'aide psychosociale. La priorité sera donnée au secteur des soins de santé primaires dans les zones géographiques déterminantes afin d'améliorer la prestation de l'ensemble de services de base résilients et de renforcer le système d'information MOSAFC.

30. L'UNICEF apportera également son soutien à l'amélioration de la couverture et de la qualité des soins des services de développement de l'enfant, au renforcement des capacités des prestataires de soins de santé et des familles en matière de parentalité positive et de partage des responsabilités dans les soins apportés aux enfants, et à l'amélioration des systèmes de suivi intersectoriels.

31. L'organisation collaborera également avec les institutions nationales et les responsables locaux pour promouvoir une nutrition adéquate, la vaccination, les soins pour le développement de l'enfant, la parentalité positive et l'éducation des enfants.

Éducation inclusive de qualité

32. À travers cette composante, l'UNICEF soutiendra les engagements nationaux et internationaux visant à renforcer les compétences fondamentales des enfants et des adolescents en garantissant leur participation réussie à des processus d'apprentissage inclusifs, équitables, pertinents et de qualité, dans des environnements éducatifs sûrs, sains et résilients qui favorisent le maintien des enfants dans le système éducatif.

33. L'UNICEF accordera la priorité à l'inclusion des enfants handicapés, des enfants touchés par des situations d'urgence, des migrants, des adolescentes enceintes et des enfants issus des ménages les plus pauvres dans les processus d'apprentissage. De même, une attention particulière sera accordée à l'acquisition de toute compétence susceptible de préparer les enfants à la vie en société, notamment des compétences fondamentales et socioémotionnelles. En outre, les capacités du système éducatif seront renforcées de manière à renforcer la prise en charge des enfants et des adolescents touchés par la migration.

34. Les principales actions du programme consisteront à soutenir la formation initiale et continue des enseignants, en particulier dans le domaine des pédagogies innovantes et pertinentes, de l'éducation inclusive tenant compte des questions de genre, de l'éducation interculturelle bilingue, ainsi que de l'apprentissage et des compétences numériques.

35. L'UNICEF contribuera à l'amélioration des ressources d'enseignement et d'apprentissage afin de renforcer les compétences fondamentales des enfants. L'UNICEF soutiendra également la participation des étudiants et développera des solutions éducatives flexibles telles que l'apprentissage à distance. Le programme collaborera avec le système éducatif et les partenaires pour apporter un soutien socioémotionnel aux enfants et aux adolescents. Il améliorera également la capacité du système à assurer la continuité de l'éducation dans les situations d'urgence.

36. L'UNICEF soutiendra les initiatives visant à mettre en place des politiques et des réglementations pour institutionnaliser les efforts dont l'objectif est d'améliorer la couverture et la qualité de l'éducation, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Le Ministère de l'éducation bénéficiera d'une assistance technique afin d'améliorer les processus de suivi de la qualité de l'apprentissage, en particulier concernant les compétences fondamentales.

37. L'UNICEF travaillera également avec la communauté éducative et la population pour modifier les comportements et les normes sociales qui entravent l'accès à l'école et le maintien scolaire. La participation des familles et des communautés sera favorisée en vue d'améliorer la qualité des processus d'apprentissage, en particulier au sein des groupes vulnérables.

Protection des enfants et des adolescents

38. Cette composante vise à créer des environnements plus sûrs pour les enfants et les adolescents, notamment en ce qui concerne la violence, y compris la violence liée au genre, et à améliorer l'accès aux services de protection spéciale, à la justice, à l'enregistrement des faits d'état civil et à une identité juridique.

39. L'UNICEF renforcera la prévention de la violence par l'intermédiaire d'interventions de changement social et comportemental mobilisant les enfants, les adolescents, les parents et les personnes qui s'occupent d'enfants. Les stratégies consisteront à promouvoir de nouveaux modèles de masculinité et de féminité, à améliorer les connaissances en matière de prévention et de lutte contre la violence envers les enfants, y compris la violence liée au genre, et à mettre un terme aux unions précoces, aux intimidations et à la violence en ligne. En outre, la promotion de l'utilisation responsable des réseaux sociaux pour prévenir la traite ou l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents constituera également une priorité.

40. L'UNICEF œuvrera au renforcement des services de soins destinés aux enfants et adolescents ayant subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles. Pour atteindre cet objectif, plusieurs axes d'action seront suivis : a) renforcer la Commission nationale de mise en œuvre du Protocole de prise en charge intégrale des enfants et adolescents victimes de violence sexuelle et soutenir la création de commissions municipales ayant le même objectif ; b) développer la voie d'accès à la justice des communautés de la côte caraïbe ; c) renforcer les capacités et les compétences du personnel du système de protection spéciale, y compris du personnel du système juridique ; d) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de réinsertion sociale pour les adolescents en conflit avec la loi ; e) renforcer le programme national de désinstitutionnalisation « Retorno Amoroso » ; f) renforcer les programmes visant à garantir l'enregistrement des naissances à l'état civil en temps opportun ; et g) actualiser les protocoles de protection et les systèmes d'information pour les enfants et les adolescents touchés par la mobilité humaine.

41. Afin de prévenir toutes les formes de violence, l'UNICEF renforcera la stratégie « Schools of Values » destinée aux adolescents, aux parents et aux personnes qui s'occupent d'enfants, et étendra la mise en œuvre de la méthodologie « Sports for Development ».

Eau, assainissement et hygiène et résilience aux changements climatiques

42. À travers cette composante, l'UNICEF favorisera la coordination des actions entre les secteurs afin d'améliorer la résilience des enfants, des adolescents et des familles subissant les effets de la crise climatique. Cette composante vise également à améliorer l'accès de ces personnes à des services EAH sûrs, durables et inclusifs, et se concentre sur la côte caraïbe et le couloir sec.

43. Il s'agira principalement de : a) renforcer les capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques ; b) garantir l'accès sûr et équitable aux services EAH pour les enfants et les adolescents dans les communautés, les centres de santé et les établissements scolaires ; c) d'améliorer les connaissances des régulateurs techniques et des prestataires de services ; d) de promouvoir des pratiques positives et durables en matière d'EAH en encourageant la modification des comportements sociaux des familles, et en faisant participer les enfants et les adolescents au processus ; et e) d'accroître la résilience et l'adaptabilité des familles confrontées aux risques liés au climat et aux catastrophes.

44. L'UNICEF s'attachera à rendre le secteur EAH plus résilient face aux changements climatiques en œuvrant pour le renforcement des institutions liées à ce secteur. L'assistance technique fournie permettra de modifier ou de créer des cadres réglementaires tenant compte des enfants, de l'égalité des genres, des changements climatiques, de la prévention des catastrophes et de l'accessibilité pour les personnes handicapées. En outre, une assistance sera fournie pour la conception et la construction d'infrastructures EAH résilientes et durables.

45. En collaboration avec la Banque mondiale, le programme améliorera le système d'information sur l'eau et l'assainissement en milieu rural afin d'assurer un suivi efficace des inégalités dans l'accès aux services EAH. Le programme plaidera également en faveur de la mobilisation des ressources pour accroître la couverture des services inclusifs et résilients aux changements climatiques. De plus, le programme renforcera les capacités des différents acteurs du secteur EAH à mettre en œuvre des mesures pour améliorer la qualité des services.

46. Les résultats du programme complet et durable d'assainissement et d'hygiène (SAHTOSO) mis en œuvre au sein des communautés autochtones seront évalués pour déterminer son efficacité concernant la réduction de la défécation à l'air libre et la généralisation des bonnes pratiques d'hygiène.

Efficacité du programme

47. Cette composante vise à garantir la qualité de la mise en œuvre du programme et à coordonner les priorités transversales. Ces priorités comprennent : a) le renforcement institutionnel dans tous les secteurs pour améliorer la planification, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, afin de produire des données probantes sur l'efficacité des activités et d'éclairer systématiquement la programmation ; b) la gestion des relations extérieures et de la communication pour soutenir la programmation, accroître la visibilité des droits de l'enfant et des travaux de l'UNICEF, et mettre en place des dispositifs de retour d'informations et de responsabilité pour les populations touchées, avec la participation active des adolescents et des jeunes ; et c) la coordination des efforts intersectoriels pour élaborer une programmation sensible aux risques et à la crise climatique, l'analyse des risques et la préparation aux situations d'urgence.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé, nutrition et développement de l'enfant	1 120	6 050	7 170
Éducation inclusive de qualité	1 290	4 040	5 330
Protection des enfants et des adolescents	1 500	2 400	3 900
Eau, assainissement et hygiène et résilience aux changements climatiques	900	5 000	5 900
Efficacité du programme	1 100	1 600	2 700
Total	5 910	19 090	25 000

Administration du programme et gestion des risques

48. Le présent descriptif de programme de pays offre une vue d'ensemble des contributions de l'UNICEF à la réalisation des résultats nationaux et sert de principal dispositif de responsabilité au Conseil d'administration en ce qui concerne l'harmonisation des résultats et les ressources allouées au programme de pays. Les responsabilités et les obligations des responsables aux niveaux du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

49. L'UNICEF analysera systématiquement les risques et modifiera le programme et les stratégies connexes en conséquence. Les événements climatiques, les difficultés liées à la mobilisation des ressources (en particulier pour les activités de suivi et d'évaluation) et d'autres phénomènes mondiaux font partie de ces risques. Des dispositifs d'alerte rapide et des outils de gestion des risques institutionnels seront mis en place pour réduire les risques et suivre les tendances ainsi que les impacts des situations d'urgence dans le cadre du programme.

50. L'UNICEF suivra les indicateurs du programme afin de prendre rapidement des mesures correctives dans la mise en œuvre du budget et du programme, et d'identifier les possibilités susceptibles de contribuer aux réalisations, comme les ajustements et les initiatives du gouvernement ou encore les points d'entrée permettant d'améliorer le bien-être des enfants confrontés aux répercussions des situations humanitaires et de crise.

Suivi, apprentissage et évaluation

51. L'UNICEF aura recours à des technologies innovantes aux fins du développement pour renforcer les capacités nationales et infranationales à produire et utiliser des données opportunes, de qualité et ventilées pour le suivi et l'évaluation de la réalisation des droits de l'enfant, de la réduction des disparités et de l'élimination des goulets d'étranglement.

52. Ce domaine intersectoriel comprend les priorités suivantes : a) renforcer la production et l'utilisation de données sur la situation des enfants afin d'améliorer les processus décisionnels concernant les programmes, les politiques et les réglementations, y compris les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'enquête par grappes à indicateurs multiples en 2023 en vue de sa réplique en 2028 ; b) valider les données administratives par l'intermédiaire de l'Institut national d'information sur le développement (INIDE) ; c) créer des outils utiles à la prise de décision pour mesurer et suivre les investissements publics en faveur des enfants ; et d) renforcer l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des normes relatifs aux enfants.

53. Les principaux axes d'action se concentreront sur a) le suivi systématique des performances du programme à partir des données collectées régulièrement par une institution désignée ; b) le suivi de la situation des enfants grâce aux informations collectées auprès des homologues gouvernementaux tels que l'INIDE et les ministères clés ; c) la réalisation d'examen semestriels et annuels de l'évaluation des progrès accomplis par le programme avec les institutions partenaires ; et d) l'évaluation des priorités du programme de l'UNICEF et des programmes nationaux.

54. Lors de l'examen à mi-parcours prévu en 2026, les indicateurs cibles du cadre de résultats et d'allocation des ressources seront ajustés si nécessaire en fonction du prochain Plan national de lutte contre la pauvreté et pour le développement humain 2027-2031 du Gouvernement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement nicaraguayen et l'UNICEF, 2024-2028

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1, 3, 4, 6 à 37, 39, 40, 44</p> <p>Priorités nationales : Plan national de lutte contre la pauvreté et pour le développement humain 2022-2026 : objectifs 2 à 6</p> <p>Objectifs de développement durable : 1 à 6, 10, 11, 13, 16, 17</p> <p>Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : Sans objet^a</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^b	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2028, les enfants et les adolescents de la côte caraïbe et du couloir sec survivent et s'épanouissent : ils bénéficient de services de soins de santé primaires de qualité résilients aux changements climatiques, de pratiques parentales adaptées, de fournitures essentielles (en particulier dans les	<p>Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes NR : 8,5 NC : 8</p> <p>Taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes NR : 14,5 NC : 13</p> <p>Pourcentage de malnutrition chronique NR : 8,5 %</p>	<p>Données administratives (Ministère de la santé)</p> <p>Tableau de bord sur la malnutrition des enfants de l'UNICEF (NutriDash) ; données administratives (Ministère de la santé) ;</p> <p>Enquête par grappes à</p>	1.1. Les institutions publiques connaissent une amélioration de leur cadre juridique et stratégique en faveur de la nutrition. Elles ont accès à des données probantes et à des investissements sociaux de la part du Gouvernement qui leur permettent de mettre en œuvre des plans et des programmes de santé et de développement de l'enfant résilients, axés sur une prestation complète, une couverture accrue et la qualité des services.	Ministère de la santé ; Ministère de la famille ; Ministère de l'éducation ; Secrétariat de la présidence chargé des changements climatiques (SCCP) ; SINAPRED ; Association des parents d'enfants handicapés ; Institutions financières internationales,	1 120	6 050	7 170

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^b	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
situations d'urgence), de pratiques et d'environnements favorables à la nutrition, à la santé physique et mentale, et au développement.	NC : 8 % Pourcentage d'enfants ayant reçu la troisième dose du vaccin DTC NR : 90 % NC : 95 %	indicateurs multiples 2023 Cartes de la santé (Ministère de la santé)	1.2. Les enfants et les adolescents bénéficient d'un accès équitable et inclusif à un ensemble cohérent et résilient de services qui leur permet de survivre et de s'épanouir. 1.3. Les enfants, les adolescents, les parents, les personnes qui s'occupent d'enfants, les familles et les communautés adoptent des attitudes qui favorisent la création d'environnements sains et protecteurs, et mettent en œuvre des pratiques positives en matière de nutrition, de santé et de soins pour le développement de l'enfant dans son environnement familial et communautaire.	Organisation panaméricaine de la Santé/Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)			
2. D'ici à 2028, les enfants d'âge préscolaire (3 à 5 ans) et primaire (6 à 11 ans) ainsi que les adolescents (12 à 16 ans) appartenant aux communautés les plus vulnérables aux	Taux net de scolarisation ajusté dans a) le cycle d'enseignement préprimaire ; b) le cycle d'enseignement primaire ; c) le cycle d'enseignement secondaire	Données et statistiques (Ministère de l'éducation)	2.1. Le système éducatif a renforcé ses capacités à créer des environnements scolaires inclusifs et sûrs, culturellement adaptés, de meilleure qualité et pertinents, où les enfants et les adolescents, handicapés ou non, ainsi que les populations	Ministère de l'éducation ; Ministère de la famille, Gouvernement régional autonome de la côte sud des Caraïbes (GRACCS) ;	1 290	4 040	5 330

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)^b</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
changements climatiques améliorent significativement leurs performances en matière de compétences fondamentales grâce à leur participation fructueuse à des processus d'apprentissage inclusifs, équitables, pertinents et de qualité dans des environnements éducatifs sûrs, sains et résilients.	<p>NR : a) 64,0 % ; b) 92,9 % ; c) 78 % NC : a) 75 % ; b) 100 % ; c) 85 %</p> <p>Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire NR : 108,5% NC : 100%</p> <p>Taux de maintien scolaire dans a) le cycle d'enseignement préprimaire ; b) le cycle d'enseignement primaire ; c) le cycle d'enseignement secondaire NR : a) 97,0 % ; b) 95,0 % ; c) 93,8 % NC : a) 100 % ; b) 100 % ; c) 95 %</p>	Données et statistiques (Ministère de l'éducation)	<p>autochtones, d'ascendance africaine et rurales de la côte caraïbe, participent à des processus d'apprentissage de qualité.</p> <p>2.2. Les enfants d'âge scolaire et les adolescents améliorent significativement leurs performances en matière d'acquisition des compétences fondamentales, telles que la lecture et l'écriture, les mathématiques et les compétences non techniques, grâce au renforcement des pédagogies appropriées et de facteurs connexes tels que l'environnement scolaire, à la participation de la communauté éducative, et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, tant en temps normal que dans les situations d'urgence.</p> <p>2.3. Les enfants en âge de fréquenter les établissements d'enseignement préprimaire, primaire et secondaire, les adolescents et les jeunes qui ne</p>	Gouvernement régional autonome de la côte nord des Caraïbes (GRACCN) ; Université nationale autonome du Nicaragua ; Institutions financières internationales			

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^b	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			sont pas scolarisés ou qui risquent d'abandonner l'école sont intégrés dans le système éducatif ou dans d'autres solutions d'éducation et de formation.				
3. D'ici à 2028, les enfants et les adolescents vivant dans les zones les plus vulnérables, y compris dans des contextes de mobilité humaine et dans les situations d'urgence, vivent dans des environnements qui les protègent contre la violence et bénéficient de services améliorés de protection spéciale, de justice et d'enregistrement des faits d'état civil qui leur permettent de s'épanouir pleinement.	<p>Couverture par le Conseil électoral suprême de l'enregistrement des naissances vivantes en ce qui concerne les naissances enregistrées par le Ministère de la santé : a) dans la région autonome de la Côte caraïbe nord ; b) à Jinotega</p> <p>NR : a) 77,1 % b) 89,7 %</p> <p>NC : a) 83,6 % b) 94,7 %</p> <p>Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi soumis à une ordonnance de renvoi ou à une mesure non privative de liberté</p> <p>NR : 90 % NC : 94 %</p>	<p>Compendium des statistiques de l'état civil 2020-2021 (INIDE)</p> <p>Données administratives (Cour suprême de justice)</p>	<p>3.1. Les institutions ont amélioré leurs stratégies de prévention de la violence envers les enfants, y compris de la violence liée au genre, en faisant participer les enfants et les adolescents à leur environnement, y compris dans les situations d'urgence humanitaire.</p> <p>3.2. Les enfants et les adolescents bénéficient de services renforcés contre la violence physique, psychologique et sexuelle, de l'enregistrement des faits d'état civil et de services de justice pénale spécialisés pour les adolescents par l'intermédiaire du système de protection spéciale, y compris dans les situations d'urgence humanitaire.</p>	Cour suprême de justice ; Ministère de la famille, Institut de médecine légale ; Bureau de l'état civil ; GRACCN ; Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)	1 500	2 400	3 900

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^b	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			3.3. Les enfants et les adolescents touchés par la mobilité humaine bénéficient de services de protection améliorés contre la violence, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle, y compris la violence liée au genre.				
4. D'ici à 2028, un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et leur famille, principalement dans les régions rurales de la côte caraïbe et du couloir sec, sont résilients face à la crise climatique et bénéficient de services EAH adéquats et inclusifs, gérés de manière sûre et durable en vue d'atteindre l'objectif de développement durable 6.	<p>Dans le couloir sec et sur la côte caraïbe :</p> <p>Pourcentage de la population âgée de moins de 18 ans ayant au moins recours à des a) services de base d'approvisionnement en eau potable et à des b) services de base d'assainissement NR : a) 22,9 % ; b) 30,7 % NC : a) 35,4 % ; b) 44,7 %</p> <p>Pourcentage d'établissements scolaires bénéficiant de services de base a) d'approvisionnement en</p>	<p>Plateforme du système d'information sur l'eau et l'assainissement en milieu rural (Fonds d'investissement social d'urgence)</p> <p>Enquête par grappes à indicateurs multiples 2023 (INIDE)</p>	<p>4.1. Les institutions disposent de ressources et conçoivent et mettent en œuvre un cadre réglementaire stratégique, inclusif et intersectoriel à l'aide d'une approche de gestion des risques de catastrophe adaptée aux besoins des enfants et des adolescents confrontés à la crise climatique, aux phénomènes naturels et à la dégradation de l'environnement.</p> <p>4.2. Les enfants et les adolescents de la côte caraïbe et du couloir sec ont un accès sûr, inclusif et équitable à des services EAH de base de qualité et résilients aux changements climatiques.</p>	Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Autorité nationale chargée de l'eau ; GRACCS ; GRACCN ; institutions financières internationales ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; PAM ; FAO ; FNUAP	900	5 000	5 900

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^b	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>eau potable ; b) d'assainissement ; et c) d'hygiène NR : a) 3,7 % ; b) 3,7 % ; c) 3,7 % NC : a) 5,3 % ; b) 5,3 % ; c) 5,3 %</p> <p>Pourcentage d'établissements de santé bénéficiant de services de base a) d'approvisionnement en eau potable ; b) d'hygiène ; et c) de gestion des déchets NR : a) 8,3 % ; b) 8,3 % ; c) 8,3 % NC : a) 16,8 % ; b) 16,8 % ; c) 16,8 %</p>		4.3. Les institutions du secteur, les familles, les enfants et les adolescents adoptent des pratiques positives et durables en matière de ressources consacrées à l'EAH et de services EAH, telles que la préparation aux catastrophes, dans le but de vivre dans des climats et des environnements sûrs et résilients.				
5. Efficacité du programme					1 100	1 600	2 700
Montant total des ressources					5 910	19 090	25 000

^a Les entités des Nations Unies au Nicaragua ne disposent pas de système de coordonnateurs résidents ni de Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

^b Les cibles du cadre de résultats et d'allocation des ressources seront ajustées lors de l'examen à mi-parcours, quand le Gouvernement approuvera le Plan national de lutte contre la pauvreté et pour le développement humain 2027-2031.